



Solliciteur général Canada

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2003-III-43

ISBN 0-660-61836-2

Solliciteur général Canada

Budget des dépenses 2002-2003

Rapport sur les plans et les priorités

L'hon. Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Table des matières

SECTION I : MESSAGE DU MINISTRE-----	1
SECTION II : APERÇU DU PORTEFEUILLE ET DU MINISTÈRE -----	4
SECTION III : RÉSULTATS STRATÉGIQUES DU MINISTÈRE -----	9
SECTION IV : ORGANISATION-----	28
SECTION V : ANNEXES -----	32
SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES-----	39
INDEX-----	42

Section I : Message du ministre

Je suis heureux de vous présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* du ministère du Solliciteur général. Il décrit les principaux plans et priorités du Ministère pour les exercices 2002-2003 à 2004-2005 ainsi que les résultats qu'on espère obtenir durant cette période.

Le Ministère fait partie du portefeuille du Solliciteur général, qui comprend en outre la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC), la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) et trois organes de surveillance. La mission du Portefeuille consiste à protéger le public et à maintenir la justice, la paix et la sécurité au Canada. Pour m'aider à remplir cette mission, le Ministère me conseille en matière d'orientation stratégique afin que le Portefeuille puisse faire avancer le programme de sécurité publique du gouvernement, dont le but est de permettre aux Canadiens de vivre sans crainte dans leur milieu.

Les événements tragiques survenus le 11 septembre ont rappelé à tous les Canadiens l'importance de la sécurité publique et de la sécurité nationale. Ces événements ont également renforcé la volonté du gouvernement d'aller de l'avant avec son programme de sécurité publique. Les mesures que nous prenons aujourd'hui pour accroître la sécurité à la frontière et contrer le terrorisme assureront au Canada un cadre durable de sécurité publique. La détermination du gouvernement s'est traduite par la récente entrée en vigueur de deux lois majeures, soit la *Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et application de la loi)* et la *Loi antiterroriste*.

Le Canada et les États-Unis entretiennent une solide relation de coopération. Il n'existe pas d'autres exemples de collaboration aussi étroite entre deux pays au chapitre de la sécurité publique. Nous continuerons de travailler de concert avec notre voisin pour assurer la sécurité à la frontière et maintenir la libre circulation des biens, des personnes et des services.

Au centre des priorités dans lesquelles le gouvernement continuera d'investir pour renforcer la sécurité publique et la sécurité nationale se trouve l'amélioration constante des moyens d'action d'un large éventail de partenaires, au Canada comme à l'étranger, de la coordination de ces moyens d'action et de la collaboration entre les partenaires. À titre de solliciteur général, je tiens à travailler avec ces partenaires pour faire progresser la réalisation du programme de sécurité publique et améliorer ainsi la qualité de vie de tous les Canadiens.

Les plans et les priorités exposés dans le présent document de même que les rapports produits par les organismes du Portefeuille continuent de favoriser l'avancement du programme de sécurité publique que s'est donné le gouvernement, et ce, de plusieurs façons : utilisation d'une approche équilibrée pour réduire le crime; initiatives en matière d'application de la loi et de sécurité nationale destinées à combattre le terrorisme et le crime organisé; mesures efficaces visant à faciliter la réinsertion sociale sans risque des délinquants; initiatives concernant la police et les services correctionnels des Autochtones; investissement de ressources dans le Réseau canadien d'information pour la sécurité publique afin de relier tous les organismes de justice pénale au Canada.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions. À la page 41, vous trouverez une liste de personnes-ressources du Ministère ainsi que l'adresse de notre site Web, où vous pouvez obtenir d'autres renseignements. En outre, le Ministère et ses principaux partenaires fédéraux sont en train de mettre sur pied un « portail de la sécurité publique » qui permettra aux Canadiens d'avoir accès en tout temps à une vaste gamme d'informations et de services de sécurité publique en direct à partir d'un guichet unique. La version initiale du portail qui concerne les organismes du Portefeuille devrait être prête au printemps 2002. Ce sera une précieuse source de renseignements dont les Canadiens pourront se servir pour trouver réponse à leurs questions et à leurs préoccupations.

Veillez noter que chaque organisme du Portefeuille prépare son propre rapport au Parlement (à l'exception du SCRS). Le lecteur est invité à consulter ces documents pour avoir plus de détails.

L'hon. Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2002-2003 de Solliciteur général Canada.

À ma connaissance, les renseignements qu'il renferme :

- décrivent fidèlement les plans et les priorités du Ministère.
- sont conformes aux principes énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003*.
- sont complets et exacts.
- sont fondés sur de bons systèmes ministériels d'information et de gestion.

Je suis satisfait(e) des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Name/Nom : _____

Date : _____

Section II : Aperçu du Portefeuille et du Ministère

A. Aperçu du Portefeuille

Au sein du gouvernement du Canada, le portefeuille ministériel du Solliciteur général est responsable de la police et de l'application de la loi (ce qui comprend la police des Autochtones), de la sécurité nationale, des services correctionnels et du régime de mise en liberté sous condition.

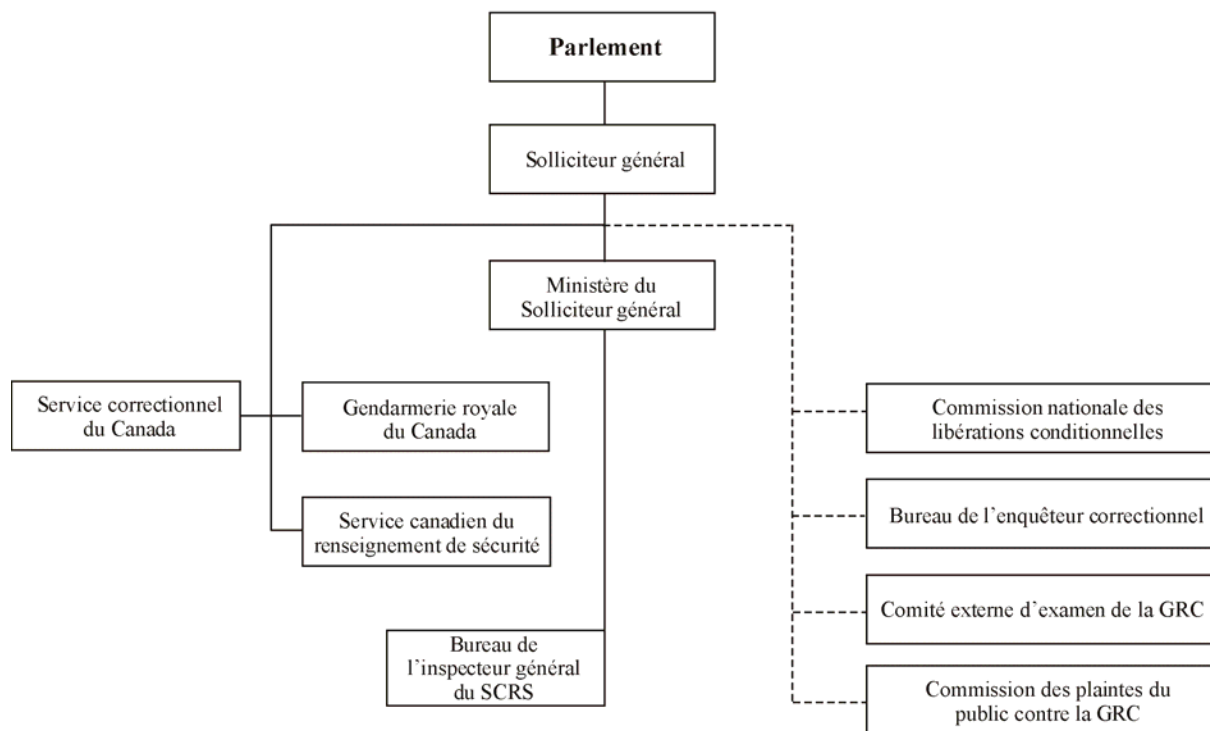
Le Portefeuille comprend le Ministère et les quatre organismes suivants : la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). Il comprend également trois organes de surveillance, soit le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel. Ensemble, ces organismes disposent d'un budget de plus de 3,5 milliards de dollars et comptent plus de 35 000 employés. Chaque organisme du Portefeuille, excepté le SCRS, établit son propre *Rapport sur le rendement*, qui indique ses réalisations et ses principaux résultats.

Voici de quelle manière le Ministère, les organismes du Portefeuille et les organes de surveillance contribuent, individuellement et collectivement, à l'avancement du programme de sécurité publique :

- Le **Ministère** conseille et soutient le solliciteur général dans tous les aspects de son mandat, lequel consiste notamment à donner une orientation aux organismes, à rendre des comptes au Parlement relativement aux organismes et à jouer le rôle de chef de file national en matière de sécurité publique.
- La **Gendarmerie royale du Canada** est chargée de faire observer les lois canadiennes, de prévenir le crime et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité. La GRC remplit les fonctions suivantes : prévenir et déceler les infractions aux lois fédérales et faire les enquêtes appropriées; dans les provinces, les territoires et les municipalités avec lesquels un contrat a été conclu, veiller au respect de la loi et au maintien de l'ordre ainsi que prévenir et déceler les crimes et effectuer les enquêtes appropriées; fournir des services d'enquête et de protection à d'autres ministères et organismes fédéraux; aider tous les organismes canadiens d'application de la loi en offrant une formation policière spécialisée et en fournissant des services de recherche, de laboratoire médico-légal, d'identification et d'informatique.
- Le **Service canadien du renseignement de sécurité** mène des activités de renseignement de sécurité pour le gouvernement. Il recueille, analyse et conserve des informations et des renseignements sur des activités susceptibles de menacer la sécurité du Canada; il fait rapport et donne des conseils au gouvernement au sujet de ces menaces. Il effectue aussi des évaluations de sécurité.

- Le **Service correctionnel du Canada** administre les peines des délinquants condamnés à deux ans d'emprisonnement ou plus et prépare ceux-ci à se réinsérer dans la société pour y jouer un rôle utile. Le SCC fournit des services dans tout le pays, non seulement aux délinquants qui se trouvent dans ses établissements correctionnels, mais aussi à ceux qui purgent une partie de leur peine dans la collectivité.
- La **Commission nationale des libérations conditionnelles** est un organisme administratif indépendant qui détermine s'il y a lieu d'accorder ou de refuser la mise en liberté sous condition aux délinquants incarcérés dans des pénitenciers fédéraux, et qui exerce un contrôle sur cette liberté une fois que les délinquants sont dans la collectivité. En outre, elle prend des décisions au sujet de la réhabilitation et elle fait des recommandations concernant l'exercice de la prérogative royale de clémence. La CNLC assume les mêmes pouvoirs et fonctions, sauf en ce qui concerne l'octroi de permissions de sortir, à l'égard des détenus sous responsabilité provinciale lorsque la province ou le territoire n'a pas sa propre commission.
- Le **Comité externe d'examen de la GRC** examine certaines catégories de griefs qui lui sont soumis par la GRC ainsi que des appels faisant suite au renvoi ou à la rétrogradation de membres de la GRC ou à l'imposition de mesures disciplinaires graves. Le Comité, qui dépose tous les ans un rapport au Parlement, est un tiers neutre qui effectue un examen indépendant et impartial des cas qui lui sont renvoyés. Il peut, s'il le juge bon, ordonner la tenue d'audiences, convoquer des témoins, faire prêter serment ainsi que recevoir et admettre des éléments de preuve ou autres informations. Les conclusions et les recommandations du président ou du Comité, selon le cas, sont envoyées aux parties et au commissaire de la GRC.
- La **Commission des plaintes du public contre la GRC** assure un examen transparent, indépendant et objectif des plaintes formulées par le public à l'égard de la conduite de membres de la GRC. La CPP examine ces plaintes, effectue des enquêtes, convoque des audiences publiques et établit des rapports dans lesquels elle énonce ses constatations et ses recommandations. De plus, elle donne des informations au public sur son mandat et ses services, et elle s'efforce d'améliorer le processus de traitement des plaintes en faisant des recherches et en élaborant des principes directeurs à cet égard.
- Le **Bureau de l'enquêteur correctionnel** enquête sur des décisions, recommandations, actes ou omissions du commissaire du Service correctionnel, ou d'une personne sous son autorité ou exerçant des fonctions en son nom, qui touchent les délinquants individuellement ou en groupe. Le Bureau de l'enquêteur correctionnel est indépendant du SCC et peut ouvrir une enquête sur réception d'une plainte émanant d'un délinquant ou présentée en son nom, à la demande du ministre ou de sa propre initiative.

LE PORTEFEUILLE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL



**Sommaire des ressources du Portefeuille
de 2002-2003 à 2004-2005**

(en millions de dollars)	Dépenses prévues nettes 2002-2003	Dépenses prévues nettes 2003-2004	Dépenses prévues nettes 2004-2005
Ministère	136,3	107,3	106,6
GRC	1 649,9	1 604,0	1 582,7
CNLC	30,8	29,7	31,0
SCC	1 510,5	1 504,4	1 508,2
SCRS	249,0	253,7	261,6
CPP	4,4	4,4	4,4
CEE – GRC	,8	,8	,8
BEC	2,9	2,8	2,8
TOTAL	3 584,6	3 507,1	3 498,1

B. Aperçu du Ministère

L'objectif premier du Ministère est de contribuer à la protection des Canadiens en favorisant et en préservant la justice, la paix et la sécurité.

Le programme de sécurité publique vise avant tout à rendre les collectivités plus sûres. Travaillant en collaboration avec des partenaires du Canada et de l'étranger, le Portefeuille contribue à la réalisation du programme de sécurité publique en suivant une approche équilibrée en matière de justice pénale. Les organismes du Portefeuille offrent de l'expertise sur le plan opérationnel en fournissant directement des services et, de ce fait, exercent une influence directe sur les collectivités au chapitre de la prévention du crime, de l'application de la loi, de la sécurité, des services correctionnels et de la réinsertion sociale. Pour sa part, le Ministère exerce une influence en élaborant des politiques stratégiques pour la totalité du Portefeuille et en assurant soutien et orientation du point de vue de l'ensemble du gouvernement fédéral.

À cette fin, le Ministère aide et conseille le solliciteur général dans l'exécution de la totalité de ses fonctions, qui consistent, entre autres :

- à donner une orientation judiciaire aux organismes du Portefeuille;
- à jouer un rôle prépondérant à l'échelle nationale dans le domaine de la sécurité publique;
- à mettre en œuvre la *Politique sur la police des Premières nations* en négociant des accords tripartites en matière de police avec les autorités des provinces/territoires et des Premières nations, en administrant ces accords, en les actualisant et en les évaluant;
- à rendre des comptes au Parlement au sujet du Portefeuille.

Section III : Résultats stratégiques du Ministère

Nul doute que les événements horribles qui se sont produits aux États-Unis il y a quelques mois ont profondément changé nos vies, à titre d'intervenants dans le domaine de la sécurité publique, de Canadiens, de Nord-Américains et de citoyens du monde.

Protéger les Canadiens contre le terrorisme et le crime internationaux était une priorité du gouvernement bien avant les attentats du 11 septembre, mais il va de soi maintenant que l'ampleur de la menace à notre qualité de vie est telle qu'il faut faire plus – aujourd'hui et dans le futur. Sans compter que, pour la première fois, un sondage, effectué par une entreprise privée après le 11 septembre, a montré que les Canadiens étaient inquiets face au terrorisme et aux autres menaces à la sécurité nationale.

Le gouvernement du Canada s'emploiera à renforcer encore la solide assise qui existe déjà en matière de sécurité publique et de sécurité nationale - formalités, partenariats, mesures de protection – en continuant d'investir dans des actions concrètes et des changements législatifs afin de préserver la sécurité de nos frontières, la sécurité des citoyens et la bonne santé de notre économie.

Pour aider le gouvernement à respecter ses engagements, le Ministère a établi les résultats stratégiques énoncés à la page suivante. Ces résultats sont des résultats collectifs qui ne peuvent être obtenus sans d'importants partenariats aux niveaux fédéral, provincial/ territorial, municipal et international de même qu'avec les secteurs privé et bénévole.

Voici la liste des principaux partenaires du Ministère au sein de l'administration fédérale :

Gendarmerie royale du Canada
Service canadien du renseignement de sécurité
Service correctionnel du Canada
Commission nationale des libérations conditionnelles
Ministère de la Justice
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Citoyenneté et Immigration Canada
Santé Canada
Agence des douanes et du revenu du Canada
Défense nationale
Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile
Affaires indiennes et du Nord Canada
Développement des ressources humaines Canada
Industrie Canada
Ministère des Finances
Bureau du Conseil privé
Secrétariat du Conseil du Trésor

TABLEAU DES RÉSULTATS STRATÉGIQUES

Pour faire avancer le programme de sécurité publique, Solliciteur général Canada s'engage à assurer aux Canadiens un cadre d'orientation législative et stratégique qui contribuera à leur permettre de vivre en sécurité dans leurs collectivités, ce qui est l'une des priorités du gouvernement.	
Résultats stratégiques	Principales priorités
1. Des initiatives destinées à renforcer et à améliorer les stratégies et les mesures de sécurité au sein du pays et à resserrer la collaboration avec les autres pays, notamment les États-Unis, pour faire échec aux terroristes	1a) Lutte contre le terrorisme 1b) Accès légal 1c) Responsabilité de donner au ministre une garantie impartiale au sujet des activités opérationnelles du SCRS
2. Des stratégies novatrices et de meilleurs outils mis à la disposition des organismes d'application de la loi pour la lutte contre le crime organisé et les autres activités criminelles, à l'échelle tant nationale qu'internationale	2a) Ordre public 2b) Crime organisé 2c) Prévention du crime
3. Des mesures qui feront progresser l'approche correctionnelle judicieuse dans l'intérêt de la sécurité publique	3a) Justice réparatrice 3b) Initiatives communautaires autochtones 3c) Révision de la législation et élaboration de politiques
4. L'établissement et le maintien de services de police compétents, efficaces et capables de répondre aux besoins des collectivités inuites et des Premières nations	4a) Amélioration de l'exercice des pouvoirs et de la responsabilisation chez les services de police des Premières nations et les organes directeurs de cette police 4b) Accords tripartites en matière de police 4c) Approches novatrices pour la police des Premières nations
5. L'exécution efficace des programmes de justice pénale grâce à la communication plus rapide d'informations de meilleure qualité	5a) Partenariats 5b) Architecture, normes et outils
6. La participation des citoyens, de tous les niveaux de gouvernement et du secteur bénévole à l'élaboration de politiques de justice pénale	6a) Appui du secteur bénévole et participation des citoyens
Résultats stratégiques	Principales priorités

7. Une infrastructure organisationnelle efficace et efficiente pour favoriser la réalisation des objectifs du Ministère	7a) Soutien fourni au ministre et au sous-solliciteur général 7b) Gestion des ressources humaines 7c) Sensibilisation du public 7d) Gouvernement en direct 7e) Modernisation de la fonction de contrôleur
---	---

1. Des initiatives destinées à renforcer et à améliorer les stratégies et les mesures de sécurité au sein du pays et à resserrer la collaboration avec les autres pays, notamment les États-Unis, pour faire échec aux terroristes.

4 883 100 \$

Comme les autres pays, le Canada continue de s'adapter à la nouvelle donne au chapitre de la sécurité nationale afin d'être en mesure de faire face au terrorisme et aux autres menaces. Étant donné que la sécurité nationale met en cause les responsabilités et les compétences de plusieurs paliers de gouvernement, le gouvernement fédéral doit agir en étroite collaboration avec des organismes locaux, régionaux, nationaux et étrangers afin de pouvoir réagir efficacement à n'importe quelle forme de terrorisme grâce à un meilleur échange d'informations et à une meilleure coordination des activités d'application de la loi.

Dans sa réponse, présentée en 1999, au rapport du Comité spécial du Sénat sur la sécurité et les services de renseignement, le gouvernement fédéral a souligné l'importance de renforcer la capacité du Canada de faire échec au terrorisme, en particulier le terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire. Le gouvernement fédéral doit continuer de faire connaître les mesures antiterrorisme et de donner de la formation aux intervenants de première ligne (pompiers, policiers, ambulanciers, personnel médical) afin qu'ils soient mieux outillés pour faire face à toute menace à la sécurité publique.

Au cours des trois prochaines années, le Ministère mettra l'accent sur la lutte contre le terrorisme, l'accès légal et la responsabilité de donner au ministre une garantie impartiale au sujet des activités opérationnelles du SCRS.

Contre la menace de terrorisme (Lutte contre le terrorisme) : La lutte contre le terrorisme est un aspect clé de la sécurité nationale de même que de la protection et du bien-être économique des Canadiens. Les renseignements, les pratiques exemplaires et la nouvelle technologie auxquels le Canada a accès grâce à des ententes conclues avec les États-Unis et le Royaume-Uni lui sont fort utiles pour combattre le terrorisme.

Sur la scène internationale, le Ministère et des partenaires fédéraux s'emploieront, au sein d'organisations comme le G8, l'Organisation des États américains et les Nations Unies, à promouvoir et à faire appliquer des mesures destinées à prévenir, à décourager et à vaincre le terrorisme, notamment à mettre un frein au financement de terroristes.

La relation que le Canada entretient avec les États-Unis sur le plan de la sécurité conservera une importance primordiale. C'est pourquoi le Canada continuera de resserrer cette relation bilatérale dans des domaines comme la recherche et le développement en matière de lutte au terrorisme, ce qui inclut la création d'instruments pour prévenir le terrorisme et intervenir en cas d'actes terroristes. Nous allons également accroître les initiatives conjointes de formation afin de contrer cette menace particulière que représente le terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire.

À l'échelle nationale, le Ministère continuera de veiller à ce que le Canada soit prêt à intervenir en cas d'attentat terroriste en maintenant et en actualisant le Plan national de lutte contre le terrorisme. Dans le cadre du Programme de préparation opérationnelle, qui complète le Plan, et en collaboration avec les intervenants aux niveaux fédéral, provincial et municipal, le Ministère organisera des activités de formation et d'information afin d'accroître la préparation opérationnelle et de mieux faire connaître les mesures nationales visant à combattre le terrorisme.

Accès légal : Les organismes responsables de la sécurité nationale et de l'application de la loi ont absolument besoin de méthodes légales d'accès à l'information pour détecter et prévenir le terrorisme et le crime organisé, ainsi que pour mener des enquêtes à cet égard. Cependant, en raison des progrès rapides en technologie, les méthodes employées jusqu'à présent pour avoir légalement accès à l'information sont dépassées.

En collaboration avec des partenaires fédéraux, le Ministère continuera de coordonner la mise en œuvre d'un plan d'action prévoyant la conception et l'application de solutions techniques pour préserver la capacité des organismes responsables de la sécurité nationale et de l'application de la loi d'intercepter en toute légalité des communications transmises avec des moyens de plus en plus perfectionnés et d'effectuer des perquisitions et des saisies pour collecter des informations. En outre, le Ministère poursuivra l'examen du cadre législatif, de concert avec le ministère de la Justice, Industrie Canada et le secteur privé, afin de s'assurer que nos lois ne sont pas dépassées par la technologie.

Grâce à ces initiatives, le Ministère va soutenir la collecte de renseignements importants pour lutter contre le terrorisme et contribuer à intensifier la coopération internationale au moyen de mécanismes bilatéraux et multilatéraux.

Responsabilité de donner au ministre une garantie impartiale au sujet des activités opérationnelles du SCRS : L'un des rôles importants du Ministère est de donner au ministre la garantie que le SCRS a exécuté son travail dans les limites que lui impose son cadre législatif et dans le respect de la règle de droit, des institutions démocratiques et des libertés fondamentales.

La nouvelle *Loi antiterroriste* et la *Loi sur la sécurité publique* qui l'accompagne accroîtront les responsabilités du solliciteur général du Canada. Le ministre doit avoir la certitude que les dispositions touchant le Portefeuille sont utilisées après mûre considération et que le système de freins et de contrepoids est appliqué.

C'est pourquoi le Ministère conseille le ministre relativement aux propositions et aux recommandations qui sont soumises à son approbation par le SCRS, en tenant compte des obligations légales de l'organisme, surtout en ce qui a trait aux droits des Canadiens et du rôle du ministre au chapitre de la sécurité publique. Pour ce qui est des nouvelles lois, des données sur l'utilisation des dispositions qu'elles renferment seront recueillies et analysées en vue de l'examen que le Parlement effectuera après trois ans.

2. Des stratégies novatrices et de meilleurs outils mis à la disposition des organismes d'application de la loi pour la lutte contre le crime organisé et autres activités criminelles, à l'échelle tant nationale qu'internationale.

5 505 800 \$

Au cours des dernières années, le gouvernement a réagi à l'apparition de nouvelles formes de criminalité en adoptant diverses mesures législatives et opérationnelles de même qu'en intensifiant la coopération à l'échelle nationale et internationale. Le caractère transnational du crime et les avancées technologiques continuent d'engendrer de nouveaux défis et constituent une menace réelle à la sécurité publique. Il faut une vaste approche intégrée afin de s'assurer que les agents d'application de la loi disposent d'instruments supplémentaires pour relever les défis qui se présentent en matière de sécurité publique.

Durant les trois prochaines années, le Ministère se concentrera sur les priorités suivantes : l'ordre public, la lutte contre le crime organisé et la prévention du crime.

Ordre public : Dans ce domaine, le Ministère s'emploiera à mettre en œuvre, avec l'aide de ses principaux partenaires fédéraux, la politique cadre du gouvernement régissant le remboursement de coûts de sécurité aux villes et provinces qui seront les hôtes de rencontres internationales présidées par le premier ministre ou un ministre. Cette politique énonce les conditions du versement d'une aide financière aux villes et provinces hôtes, qui doivent maintenant supporter des coûts de sécurité plus élevés; leurs dépenses leur seront remboursées dans la mesure où elles seront extraordinaires, raisonnables et justifiables.

Étant donné que le Canada sera l'hôte du Sommet du G-8 en Alberta en juin 2002 et d'une importante rencontre des ministres de la Justice et de l'Intérieur en mai 2002, son leadership et sa participation en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale seront surveillés de près. Le Ministère travaillera en étroite collaboration avec, entre autres, des organismes clés (comme la GRC et le SCRS), le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international de même que les administrations provinciales et locales afin d'assurer la sécurité et le succès du sommet du G-8.

Lutte contre le crime organisé : La lutte contre le crime organisé est une priorité absolue qui découle directement du discours du Trône de 2001 dans lequel le gouvernement s'est engagé à prendre « des mesures énergiques pour combattre le crime organisé » en dotant les forces de l'ordre d'outils de pointe pour contrer les récentes menaces à la sécurité publique.

Le Ministère fera de la recherche et des évaluations dans le but d'accroître la connaissance théorique et la compréhension de la nature, de l'étendue et des conséquences des activités des organisations criminelles, et de mieux faire connaître ces questions dans l'ensemble du gouvernement, ce qui aidera les décideurs à définir les

priorités pour l'avenir. Pour ce faire, il sera nécessaire de consulter des partenaires, les provinces/territoires, la police et d'autres acteurs importants. De plus, le Ministère élaborera, conjointement avec le ministère de la Justice, une formation sur des dispositions clés du *Code criminel* relatives à la détermination de la peine et à la mise en liberté sous condition. Les documents de formation s'adresseront aux procureurs et aux policiers. D'autres documents seront préparés en vue de séances d'information destinées aux juges. Ces cours et documents de formation et les séances d'information permettront une meilleure compréhension de la législation et des outils créés pour réprimer le crime organisé, et une application plus efficace de ces dispositions dans le futur.

Le Ministère poursuivra sa collaboration avec ses principaux partenaires fédéraux, les provinces/territoires et les organismes d'application de la loi afin d'échanger de l'information sur les pratiques exemplaires, d'élaborer des politiques et de trouver des possibilités d'appliquer des mesures policières conjointes pour faire échec au crime organisé. Les ministères et organismes gouvernementaux canadiens et américains maintiendront leur étroite coopération, par l'intermédiaire du Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis, afin d'intensifier l'action conjointe des deux pays contre la criminalité transfrontalière.

Comme il est indiqué à la page 21, des fonds ont été affectés au territoire mohawk d'Akwesasne dans le cadre de l'Initiative de lutte contre le crime organisé et de la Stratégie de contrôle du tabac. Ces fonds permettront à la police mohawk d'Akwesasne de participer à des activités d'enquête avec la GRC et d'autres organismes d'application de la loi afin de réprimer des activités illégales.

Par l'entremise de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), le Ministère continuera de prendre part à des initiatives multilatérales pour évaluer les efforts antidrogue dans l'hémisphère.

Au niveau national, le Ministère coordonnera les efforts déployés par le Portefeuille pour lutter contre le problème que représentent les drogues illicites et continuera de participer à la mise en œuvre de la Stratégie canadienne antidrogue avec des partenaires fédéraux et provinciaux/territoriaux.

Le Ministère élaborera des cadres d'évaluation en vue de l'examen de l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité et de l'Initiative anticontrebande. Ce sont d'importantes initiatives coordonnées d'application de la loi qui apportent des ressources et de l'expertise à la lutte contre le crime organisé.

Initiative sur la prévention du crime et la sécurité publique : Cette initiative, qui fait partie de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, vise à renforcer les moyens d'action dans les domaines de la police et des services correctionnels afin qu'on puisse s'attaquer aux causes fondamentales du crime. Le Ministère et la GRC agiront de concert pour faire progresser cet élément de la stratégie.

Cette initiative permettra de soutenir des projets novateurs qui requièrent plus d'attention, notamment des projets concernant le crime et la victimisation dans les

collectivités autochtones et les collectivités éloignées ou isolées, la prévention de la toxicomanie et la sensibilisation antidrogue, les besoins des enfants et des familles des délinquants ainsi que l'élaboration de stratégies pour les adolescents à risque.

<p>3. Des mesures qui feront progresser l'approche correctionnelle judiciaire dans l'intérêt de la sécurité publique.</p>	<p>4 350 200 \$</p>
--	----------------------------

Appliquer une approche correctionnelle judiciaire signifie faire la distinction entre les délinquants qui doivent être isolés de la société et ceux dont le cas pourrait être mieux géré dans la collectivité. Cette approche consiste en un ensemble intégré d'initiatives conçues pour favoriser la protection du public en offrant aux délinquants les meilleures possibilités qui soient de devenir des citoyens respectueux des lois. Il s'agit surtout de mettre en place l'infrastructure et les programmes qui faciliteront la mise en liberté graduelle des délinquants dans les collectivités lorsqu'on peut les contrôler de sorte qu'ils ne menacent pas la sécurité de la population.

Le besoin de nouvelles formes de justice est particulièrement grand dans le cas des délinquants autochtones. À l'heure actuelle, les collectivités autochtones n'ont pas les programmes ni les services sociaux et professionnels qui leur permettraient de garder les délinquants à faible risque dans la société. C'est l'une des causes des hauts taux d'incarcération enregistrés chez les Autochtones.

Au cours des trois prochaines années, le Ministère mettra l'accent sur trois aspects : la justice réparatrice, les initiatives communautaires autochtones ainsi que la révision de la législation et l'élaboration de politiques.

Justice réparatrice : La justice réparatrice est une approche qui vise surtout à réparer le tort causé par le crime tout en tenant le délinquant responsable de ses actes. Suivant cette approche, les parties directement concernées (la victime, le délinquant et la collectivité) ont la possibilité de déterminer leurs besoins à la suite d'un crime et d'y répondre, et de chercher un règlement qui assurera la guérison, le rétablissement de l'équilibre, la réparation et la réinsertion sociale, et, ainsi, contribuera à empêcher que d'autres préjudices ne soient causés dans le futur. La justice réparatrice est prometteuse dans l'optique de l'approche correctionnelle judiciaire, en ce qu'elle favorise la réintégration sans risque des délinquants dans la collectivité tout en répondant aux besoins des victimes.

Durant les trois prochaines années, le Ministère, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et des organisations non gouvernementales, soutiendra la mise en œuvre et l'évaluation de projets pilotes d'application des principes de la justice réparatrice. Ces projets nous permettront de mesurer les répercussions des processus de justice réparatrice sur les parties, notamment le niveau de satisfaction et les résultats, et sur le système de justice pénale en général. Les données ainsi recueillies aideront à orienter les politiques sur la justice réparatrice et le développement des programmes dans ce domaine.

Le Ministère, en coopération avec le ministère de la Justice et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, continuera d'appuyer l'établissement, par les

Nations Unies, de « Principes fondamentaux concernant le recours à des programmes de justice réparatrice en matière pénale ». Cela signifie que le Ministère parrainera, à la 11^e session de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en avril 2002, la résolution recommandant l'adoption d'un énoncé de principes fondamentaux de la justice réparatrice qui a été élaboré à la rencontre d'experts de l'ONU, tenue à Ottawa à l'automne 2001. Une fois qu'ils auront été adoptés, ces principes, qui visent à protéger les droits et les intérêts de toutes les parties dans un processus de justice réparatrice, guideront l'application des programmes de justice réparatrice, au Canada et ailleurs dans le monde.

Initiatives communautaires autochtones : Ces initiatives font progresser l'implantation d'une approche correctionnelle judicieuse puisqu'elles permettent de mettre à l'essai et d'évaluer des modèles novateurs de traitement des délinquants. Ces modèles comportent l'utilisation de méthodes holistiques et de guérison dans les collectivités autochtones, et des activités préventives axées sur les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain qui risquent fortement de devenir des criminels et sur les enfants et les familles des délinquants autochtones.

Durant les trois prochaines années, le Ministère travaillera à la réalisation de projets pilotes, de concert avec les collectivités, les organismes autochtones, d'autres ministères fédéraux et d'autres paliers de gouvernement, afin de déterminer la viabilité des concepts en question et de mettre les initiatives à l'essai dans diverses régions du Canada.

Ces projets ont pour but de montrer comment l'utilisation accrue d'initiatives communautaires de guérison peut contribuer à diminuer le taux d'incarcération chez les délinquants autochtones, à réduire la récidive et, en fin de compte, à accroître la protection du public. Ils devraient également montrer comment on peut, en brisant le cycle criminel qui se perpétue de génération en génération et en intervenant tôt, éviter que des jeunes susceptibles de commettre des crimes n'adoptent des modes de vie destructeurs qui sont préjudiciables aux autres et à eux-mêmes.

L'information rassemblée grâce à ces projets servira à renseigner le public sur les mesures de rechange à l'incarcération et sur les initiatives permettant d'intervenir avec succès auprès des jeunes Autochtones et de leurs familles. Elle servira également à orienter l'élaboration des politiques et des programmes à cet égard. Le travail accompli dans ce domaine aide le gouvernement du Canada à tenir son engagement de réduire la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale et d'intensifier ses efforts pour mettre en place des solutions communautaires au crime.

Révision de la législation et élaboration de politiques : Ces mesures sont essentielles pour maintenir un cadre solide et efficace pour les services correctionnels. Au cours des trois prochaines années, on continuera de réexaminer la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et la *Loi sur le transfèrement des délinquants*, et on élaborera des propositions en vue de modifier et de moderniser la législation correctionnelle.

L'élaboration de politiques appuie la réforme législative et contribue à rendre efficaces le système de justice pénale et la politique sociale. En partenariat avec d'autres ministères fédéraux et les provinces/territoires, le Ministère étudiera des moyens d'améliorer les politiques en ce qui a trait à des questions clés, comme les registres de délinquants sexuels, le rôle des victimes, la prévention du crime et les questions correctionnelles internationales.

Un autre aspect majeur de l'approche correctionnelle judiciaire est la sensibilisation du public aux méthodes et aux questions correctionnelles grâce à des programmes ciblant des groupes clés. On tient des consultations sur les principales orientations afin de s'assurer que la législation et les politiques prennent en compte les besoins des Canadiens.

<p>4. L'établissement et le maintien de services de police compétents, efficaces et capables de répondre aux besoins des collectivités inuites et des Premières nations.</p>	<p>74 276 200 \$</p>
---	-----------------------------

La Politique sur la police des Premières nations et le Programme des services de police des Premières nations ont été approuvés en 1991. Ils constituaient le cadre de négociation d'accords sur les services policiers des Premières nations et des Inuits entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux/territoriaux et les collectivités inuites et des Premières nations. Le Canada assume 52 % des coûts de ces accords, et les provinces/territoires, 48 %.

Grâce à ce partenariat, la Politique et le Programme sont devenus l'assise de la sécurité publique et de la stabilité dans les collectivités des Premières nations. Ils procurent des emplois valorisants à des agents de police et à des civils, et ils amènent les membres des collectivités à être plus favorables aux autres éléments du système de justice.

Actuellement, les fonds alloués ne permettent pas d'étendre ni d'améliorer le Programme. Le Ministère aura la difficile tâche de trouver des façons de composer avec la demande de nouveaux accords et les contraintes budgétaires des services de police établis.

Pendant les trois prochaines années, le Ministère axera ses efforts sur l'amélioration de l'exercice des pouvoirs et de la responsabilisation, les accords tripartites en matière de police et l'utilisation d'approches novatrices par la police.

Amélioration de l'exercice des pouvoirs et de la responsabilisation : L'amélioration de l'exercice des pouvoirs et de la responsabilisation chez les services de police des Premières nations et les organes directeurs de cette police permettra de s'assurer que la police rend des comptes aux collectivités qu'elle sert, fournit le service escompté et gère efficacement les fonds. Le renforcement des capacités, de l'exercice des pouvoirs et des contrôles financiers dans les services de police garantira la mise en œuvre efficace des accords en matière de police.

Au cours des trois prochaines années, l'accent sera mis sur les aspects suivants : les ateliers concernant l'exercice des pouvoirs; les programmes de formation destinés aux chefs de police et aux organes directeurs de la police; les états financiers vérifiés qui sont exigés chaque année; les vérifications périodiques d'accords; la poursuite du travail amorcé avec les provinces/territoires et les Premières nations au sujet de l'élaboration de normes nationales et régionales; la création d'une base de données et d'un cadre de recherche en vue de déterminer les facteurs d'efficacité de la police des Premières nations; l'établissement d'une liste détaillée d'indicateurs de rendement qui pourront être utilisés pour mesurer l'efficacité de la police des Premières nations à long terme.

Cette stratégie sera permanente afin d'assurer la prestation efficace des services de police dans les collectivités des Premières nations. On mesurera les progrès réalisés en

consultant régulièrement les provinces/territoires et les collectivités des Premières nations et à l'aide d'évaluations indépendantes.

Accords tripartites en matière de police : Ces accords dotent les Premières nations de services de police qui tiennent compte de leur réalité culturelle et leur assurent la stabilité nécessaire au succès des mesures sociales et économiques.

Au cours des trois prochaines années, le Ministère tâchera de pourvoir le plus grand nombre possible de collectivités des Premières nations de services de police efficaces, compétents et adaptés à leurs particularités culturelles, dans les limites des ressources affectées au Programme, en négociant ou en renouvelant des accords tripartites qui seront conformes aux principes énoncés dans la Politique et aux priorités définies pour le Programme. Le nombre exact d'accords et le moment de leur signature dépendront des fonds disponibles et de l'état de préparation de nos partenaires.

Dans le cadre de la Stratégie de guérison des Innus du Labrador, le Ministère, le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador ainsi que les Innus du Labrador conjugueront leurs efforts pour s'attaquer, par la négociation d'accords tripartites, aux graves problèmes sociaux et de santé qui sévissent dans les collectivités de Sheshashiu et de Davis Inlet. La présence, dans ces collectivités, de services de police adaptés à leur réalité culturelle contribuera à améliorer l'ordre social, la sécurité publique et la sécurité des individus, et elle garantira un milieu sûr pour d'autres investissements fédéraux.

Utilisation d'approches novatrices par la police des Premières nations : L'utilisation d'approches novatrices permettra aux services de police des Premières nations de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités de maintenir l'ordre et de prévenir le crime dans leurs collectivités. Il en résultera une plus grande stabilité, une amélioration de la sécurité publique et une meilleure protection des citoyens. Ainsi les mesures économiques et sociales auront plus de chances de réussir.

Durant les trois prochaines années, le Ministère accordera des fonds aux services de police et aux organismes des Premières nations pour des projets de prévention du crime qui contribueront à rendre les collectivités plus sûres, plus saines et plus durables. On évaluera régulièrement ces projets afin de relever des pratiques exemplaires qui pourraient être avantageusement implantées dans d'autres collectivités.

Des fonds ont récemment été alloués pour le territoire mohawk d'Akwesasne dans le cadre de l'Initiative de lutte contre le crime organisé et de la Stratégie de contrôle du tabac. En raison de sa situation géographique particulière et de la complexité du partage des compétences dont il fait l'objet, ce territoire est utilisé comme lieu de transit pour les passeurs d'immigrants illégaux, de drogues, de tabac, d'alcool, d'armes à feu et d'autres produits. Ces fonds, qui ont été octroyés en vertu d'un accord de contribution de cinq ans, permettront à la police mohawk d'Akwesasne de participer à des activités d'enquête avec la GRC et d'autres organismes d'application de la loi afin de réprimer des activités illégales, notamment de réduire la contrebande de tabac dans la collectivité et les environs.

En outre, le budget de décembre 2001 prévoit des fonds pour d'autres mesures destinées à contrer le crime organisé transfrontalier. Les accords de contribution n'ont pas encore été négociés. Ils devraient être prêts d'ici l'été 2002.

5. L'exécution efficace des programmes de justice pénale grâce à la communication plus rapide d'informations de meilleure qualité.

5 713 900 \$

Les Canadiens s'attendent à ce que les organismes d'application de la loi, les procureurs, les tribunaux, les services correctionnels et les commissions des libérations conditionnelles de tout le pays, quel que soit le niveau de gouvernement, travaillent de concert et, ainsi, disposent toujours des informations les plus récentes, les plus pertinentes et les plus fiables pour prendre des décisions relativement à l'exécution des programmes de justice pénale et à la protection des citoyens.

Dans le discours du Trône de 1997, le gouvernement s'était engagé à intégrer « les systèmes de diffusion de l'information de tous les partenaires de l'appareil de justice pénale ». Par suite de cet engagement, il a mis en branle l'Initiative d'intégration de l'information de la justice (IIJ) afin d'améliorer la sécurité publique en éliminant les obstacles à la communication rapide et efficace de l'information opérationnelle dans tout le système de justice.

Jusqu'à présent, le Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice a entrepris un certain nombre de projets liés à la définition d'une politique et à la technologie dans le but de faciliter l'établissement d'une infrastructure d'échange d'informations, à savoir le « Réseau canadien d'information pour la sécurité publique » (RCISP), pour le gouvernement du Canada et, grâce à un partenariat avec d'autres administrations et d'autres intervenants clés, pour l'ensemble du système de justice pénale.

Durant les trois prochaines années, le Ministère s'emploiera surtout à établir d'importants partenariats entre les organismes de justice pénale et à encourager l'utilisation de normes et d'outils pour favoriser l'échange de renseignements et l'interopérabilité entre les partenaires. Ces initiatives seront financées avec les fonds attribués expressément pour le RCISP dans le budget de décembre 2001.

Établissement d'importants partenariats : Cet aspect continuera de revêtir une importance capitale pour le succès de l'Initiative. Il permettra au Ministère de favoriser une coopération et une coordination efficaces afin de faciliter la communication de l'information. Un programme de liaison sera créé pour élargir la participation, au RCISP, des composantes fédérales, provinciales/territoriales et municipales de l'appareil de justice. Le Ministère préparera ainsi la voie à l'établissement d'une politique nationale en matière de gestion et de communication de l'information. Cela supposera l'élaboration d'un cadre législatif, d'un cadre d'orientation et d'un cadre de gestion.

Architecture, normes et outils communs : Il est essentiel qu'il y ait une architecture, des normes et des outils communs si l'on veut que le RCISP favorise la communication rapide d'informations complètes et exactes entre les divers gouvernements et organismes.

Pour que l'information circule efficacement, les partenaires doivent absolument approuver et utiliser des définitions de données communes. La création d'un dictionnaire de données de base pour le système de justice pénale va bon train. Ainsi, on a établi un processus de conception et d'approbation pour la définition des normes de données au niveau fédéral et dans tout l'appareil de justice pénale. En outre, on s'est entendu sur les conventions de dénomination des données et les systèmes de classification des données.

Le Ministère poursuivra, avec ses partenaires, l'établissement de normes de données communes; entre autres, il terminera la première édition du dictionnaire fédéral de données de base.

Il n'existe pas, pour l'heure, de source normalisée d'information sur les infractions criminelles dans le secteur de la justice pénale, ce qui limite la capacité des organismes de se communiquer des renseignements et de rendre compte de l'information échangée. Le Ministère entreprendra un projet expérimental, en collaboration avec le ministère de la Justice, afin de déterminer la structure, le contenu et l'architecture de distribution nécessaires à la mise en place d'un tableau commun sur les infractions. Le projet permettra aussi d'évaluer la viabilité et la nécessité de cette approche commune.

Qui plus est, le Ministère étudiera la possibilité de collaborer plus étroitement avec les responsables des diverses initiatives Gouvernement en direct. L'objectif sera d'optimiser la recherche et d'explorer des pistes de solution en matière d'interopérabilité et de technologie.

6. La participation des citoyens, de tous les niveaux de gouvernement et du secteur bénévole à l'élaboration de politiques relatives à la justice pénale.

4 105 100 \$

Le Ministère a une relation de longue date avec les organismes bénévoles au Canada. Ces organismes apportent une importante contribution à l'élaboration des politiques dans le domaine de la justice pénale. En outre, ils donnent aux Canadiens la possibilité de concourir à la réalisation d'objectifs communs grâce à des initiatives et à des actions conjointes.

Le Ministère entend bien poursuivre, voire accentuer, ses efforts pour faire participer les citoyens et les organismes bénévoles à un dialogue éclairé sur les questions ayant trait à la sécurité publique et le programme d'action du Portefeuille. C'est pourquoi, chaque année, il verse de l'argent à quatorze organismes bénévoles nationaux œuvrant dans le secteur de la justice pénale et des services correctionnels. Cette source de financement stable leur permet de mener des activités directement liées aux priorités du Portefeuille au chapitre de la sécurité publique.

Le Ministère a participé très activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'*Initiative entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire* afin d'améliorer les mécanismes de collaboration avec les organismes bénévoles pour l'établissement des politiques et des plans du Portefeuille.

Pendant les trois prochaines années, le Ministère va travailler avec les organismes bénévoles à des projets d'élaboration de politiques dans le but de les aider à développer leur capacité à cet égard et de bénéficier de leur précieux apport dans des domaines fondamentaux de la justice pénale et de la sécurité publique. Les projets parrainés par le Ministère porteront sur des aspects cruciaux, comme des questions d'orientation relatives aux services correctionnels et à la justice, la justice réparatrice, la santé mentale dans le système de justice pénale, la sécurité des jeunes et les besoins des familles des délinquants.

7. Une infrastructure organisationnelle efficace et efficiente pour favoriser la réalisation des objectifs du Ministère.	11 706 100 \$
---	----------------------

Voici comment on va continuer d'aider le Ministère à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre ses priorités :

Soutien du sous-solliciteur général : On aidera la sous-ministre à remplir ses fonctions consistant à conseiller et à seconder le ministre dans la gestion du Ministère et du portefeuille du Solliciteur général, et à lui fournir l'appui dont il a besoin pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent à titre de député et de membre du Cabinet ou qui lui sont assignées par la loi.

Gestion des ressources humaines : Une importance particulière sera accordée à la capacité du Ministère d'attirer, de perfectionner et de maintenir en poste des personnes très qualifiées, qui sont représentatives de la société canadienne et qui ont les compétences, l'attitude, la créativité et les valeurs nécessaires pour l'aider à réaliser son mandat et pour saisir les occasions et relever les défis qui se présenteront au cours des trois prochaines années. On s'efforcera également d'améliorer l'usage quotidien des deux langues officielles au travail afin de s'assurer que les obligations relatives à la langue de travail sont remplies.

Dans cette optique, le Ministère établira un programme officiel de formation de base afin que les employés possèdent les connaissances et les compétences requises pour lui permettre d'atteindre ses objectifs; il utilisera davantage les affectations de perfectionnement; il établira des partenariats avec d'autres ministères et des organismes qui ont des besoins similaires en matière de formation; il mettra en place un programme d'encadrement/de mentorat à l'intention de tous les employés. Les résultats seront évalués d'après les commentaires émis par les employés.

Sensibilisation du public : L'objectif restera de mieux faire connaître le système de justice pénale du Canada en produisant des troussees d'outils et des vidéos.

Gouvernement en direct : Ce projet donne au Ministère l'occasion d'entreprendre l'établissement d'un portail de la sécurité publique. Ce portail permettra aux Canadiens et à leurs collectivités d'avoir accès à une vaste gamme d'informations sur la sécurité publique à partir d'un guichet unique, sans qu'il leur soit nécessaire de comprendre la répartition complexe des compétences dans ce domaine. Étant donné les événements tragiques récemment survenus aux États-Unis, le portail deviendra une ressource encore plus précieuse pour les Canadiens qui veulent poser des questions ou exprimer leurs inquiétudes au sujet de la sécurité publique.

La version initiale du portail, qui concernera les organismes du Portefeuille et permettra la liaison avec le Groupe thématique Justice et la loi, devrait être prête au printemps 2002. Des consultations et des groupes de discussion avec nos partenaires et les utilisateurs serviront à évaluer le portail tout au long de l'élaboration et à déterminer les

prochaines étapes.

Modernisation de la fonction de contrôleur : Il s'agit d'une réforme pangouvernementale axée sur la saine gestion des ressources et la prise de décisions judicieuses. Dans le cadre de cette initiative, le Ministère établira un poste de « contrôleur » dont le titulaire sera chargé de superviser la production d'informations sur le rendement de même qu'une politique de gestion du risque et des systèmes de contrôle de la gestion.

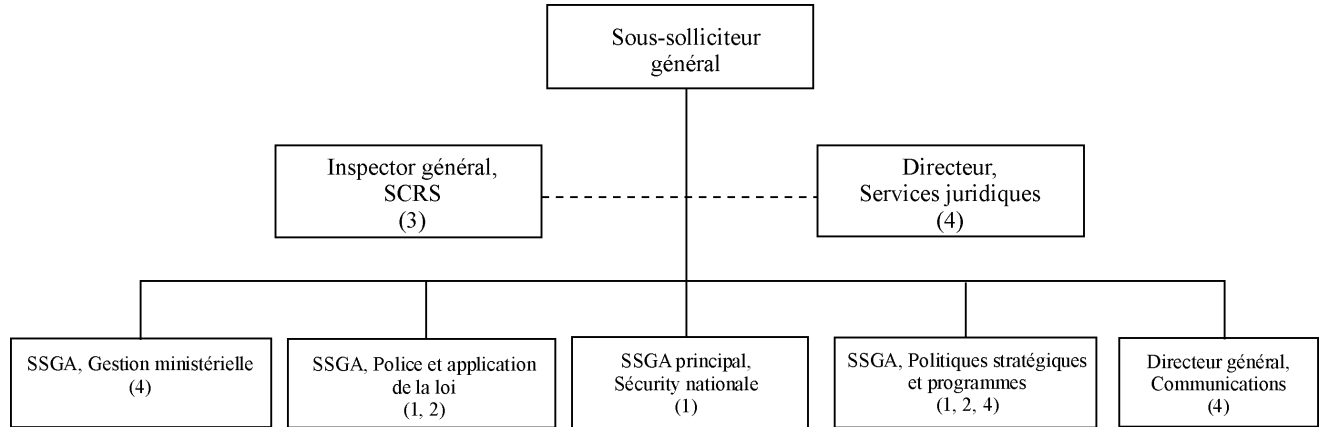
Section IV: Organisation

Résultats stratégiques et secteurs d'activité

Résultats stratégiques	Secteurs d'activité				Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	
	Conseils au solliciteur général	Programme des services de police des Premières nations	Bureau de l'inspecteur général du SCRS	Services exécutifs et soutien ministériel	
(1) Des initiatives destinées à renforcer et à améliorer les stratégies et les mesures de sécurité au sein du pays et à resserrer la collaboration avec les autres pays, notamment les États-Unis pour faire échec aux terroristes. S-SGAP, Sécurité nationale : Direction générale de la sécurité nationale : IG-SCRS :	446,6 3 390,4		1 046,1		446,6 3 390,4 1 046,1
(2) Des stratégies novatrices et de meilleurs outils mis à la disposition des organismes d'application de la loi pour la lutte contre le crime organisé et autres activités criminelles, à l'échelle tant nationale qu'internationale. Police et application de la loi :	5 505,8				5 505,8
(3) Mesures qui feront progresser l'approche correctionnelle judiciaire dans l'intérêt de la sécurité publique. S-SGA – Politiques stratégiques et programmes : Affaires correctionnelles :	432,5 3 917,7				432,5 3 917,7
(4) L'établissement et le maintien de services de police compétents, efficaces et capables de répondre aux besoins des collectivités inuites et des Premières nations. Police des Autochtones : Police et application de la loi :		71 905,2 2 371,0			71 905,2 2 371,0

Résultats stratégiques	Secteurs d'activité				Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	
	Conseils au solliciteur général	Programme des services de police des Premières nations	Bureau de l'inspecteur général du SCRS	Services exécutifs et soutien ministériel	
(5) L'exécution efficace des programmes de justice pénale grâce à la communication plus rapide d'informations de meilleure qualité. Intégration de l'information de la justice :	5 713,9				5 713,9
(6) La participation des citoyens, de tous les niveaux de gouvernement et du secteur bénévole à l'élaboration de politiques relatives à la justice pénale. Opérations stratégiques :	4 105,1				4 105,1
(7) Une infrastructure organisationnelle efficace et efficiente pour favoriser la réalisation des objectifs du Ministère. Gestion ministérielle : Communications : Coordination et Liaison : Soutien à la direction :				7 134,2 1 554,4 1 079,0 1 938,5	7 134,2 1 554,4 1 079,0 1 938,5
TOTAL	23 512,0	74 276,2	1 046,1	11 706,1	110 540,4

Organisation



Secteurs d'activité	(en millions de dollars)	(ETP)
1. Conseils au solliciteur général dans ses fonctions d'orientation des organismes, de gestion du Portefeuille et de leadership national sur le plan des politiques	23,5	149
2. Programme des services de police des Premières nations	74,3	38
3. Bureau de l'inspecteur général du SCRS	1,0	9
4. Services exécutifs et soutien ministériel	11,7	108

Dépenses prévues du Ministère

(en milliers de dollars)	Prévision 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Dépenses budgétaires – Budget principal des dépenses (brutes)	86 941,3	110 540,4	107 153,3	106 419,3
Dépenses non budgétaires – Budget principal des dépenses (brutes)				
Moins : Recettes disponibles				
Total – Budget principal des dépenses	86 941,3	110 540,4	107 153,3	106 419,3
Ajustements*	72,838.8	25 800,0	200,0	200,0
Dépenses nettes prévues	159 780,1	136 340,4	107 353,3	106 619,3
Moins : Recettes non disponibles				
Plus : Coût des services reçus sans frais	3 727,6	4 457,6	4 503,4	4 521,4
Coût net du programme	163 507,7	140 798,0	111 856,7	111 140,7
Équivalents temps plein	284	304	309	309

* Les ajustements portent surtout sur les dépenses touchant le Sommet des Amériques en avril 2001 et le Sommet du G-8 qui aura lieu à Kananaskis en juin 2002.

Section V : Annexes

Information financière

Sommaire des paiements de transfert

(en dollars)	Prévisions 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Subventions				
Conseils au solliciteur général Organismes nationaux de bénévolat œuvrant dans le secteur de la justice pénale	<u>1 796 144</u>	<u>1 796 144</u>	<u>1 796 144</u>	<u>1 796 144</u>
Total des subventions	<u>1 796 144</u>	<u>1 796 144</u>	<u>1 796 144</u>	<u>1 796 144</u>
Contributions				
Conseils au solliciteur général Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes publics et privés dont les activités complètent celles du solliciteur général	2 384 256	2 553 056	2 016 056	1 912 056
Programme des services de police des Premières nations Paiements aux provinces, aux territoires, aux municipalités, aux conseils des bandes indiennes et aux autorités compétentes représentant les Indiens dans les réserves, les collectivités indiennes sur les terres de la Couronne et les collectivités inuites, pour l'application du Programme des services de police des Premières nations	<u>66 450 000</u>	<u>69 593 000</u>	<u>66 501 000</u>	<u>65 856 000</u>
Total des contributions	68 834 256	72 146 056	68 517 056	67 768 056
Autres paiements de transfert				
Total des subventions et des contributions	<u>70 630 400</u>	<u>73 942 200</u>	<u>70 313 200</u>	<u>69 564 200</u>

Détails sur les programmes de paiements de transfert

Paiements de transfert pour le Programme des services de police des Premières nations

Paiements aux provinces, aux territoires, aux municipalités, aux conseils des bandes indiennes et aux autorités compétentes représentant les Indiens dans les réserves, les collectivités indiennes sur les terres de la Couronne et les collectivités inuites pour l'application du Programme des services de police des Premières nations.

Objectif

Contribuer à améliorer l'ordre social, la sécurité publique et la sécurité des individus dans les collectivités des Premières nations et les collectivités inuites grâce à l'application de la Politique sur la police des Premières nations.

Résultats escomptés

- ✓ L'amélioration de l'exercice des pouvoirs et de la responsabilisation chez les services de police des Premières nations et les organes directeurs de cette police.
- ✓ La conclusion d'accords tripartites en matière de police avec les collectivités des Premières nations.
- ✓ Des approches novatrices orientant les stratégies policières des Premières nations dans les domaines de la prévention du crime, de la violence familiale et de la criminalité chez les jeunes.

Étapes clés

Le Ministère a commencé à établir des systèmes appropriés pour surveiller l'exécution du Programme des services de police des Premières nations. Il a, entre autres, élaboré des normes nationales et régionales pour aider les services de police des Premières nations à fournir un niveau de service uniforme dans leurs collectivités, il a établi une liste détaillée d'indicateurs de rendement qui pourront être utilisés pour mesurer l'efficacité de la police des Premières nations à long terme et il a entrepris la création d'un « Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats ».

En outre, le Ministère continuera de se servir de ses fonctions internes de vérification et d'évaluation pour surveiller régulièrement l'exécution du Programme.

Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses prévues nettes	136 340,4
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	2 617,4
Cotisations aux régimes d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT	1 480,2
Indemnisation des victimes d'accidents du travail par Développement des ressources humaines Canada	23,0
Salaires et dépenses connexes des services juridiques payés par Justice Canada	337,0
	4 457,6
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	0
Coût net du programme pour 2002-2003	140 798,0

Initiatives pangouvernementales

Développement durable

Le Ministère a déposé une stratégie de développement durable en février 2001. Le tableau ci-dessous renferme un résumé des cibles fixées par le Ministère en matière de développement durable :

BUT : Examiner dans quelle mesure le Ministère comprend la dimension sociale du développement durable, surtout à l'échelle des collectivités, et comment il y contribue.	
OBJECTIF	CIBLES
En collaboration avec les provinces et les Premières nations, élaborer une méthode de normalisation nationale et régionale afin d'aider les services de police des Premières nations à offrir des services uniformes dans leurs collectivités	1. D'ici juin 2002, établir un forum avec l'ACPPN et les provinces afin de discuter de la question des normes concernant la police des collectivités des Premières nations.
Constituer une base de données et concevoir un cadre de recherche permettant d'étudier les éléments constitutifs d'une police efficace au sein des Premières nations	1. D'ici au 31 mars 2003, faire des études de cas pour évaluer les mesures du rendement et de la satisfaction de la population, conformément au cadre de recherche. 2. D'ici au 31 mars 2003, terminer la création, sur Internet, d'un centre d'échange de renseignements sur les pratiques exemplaires, et son évaluation. 3. Amorcer des discussions pour déterminer quel serait le meilleur endroit où mettre ce site en permanence.
Amorcer l'élaboration d'un ensemble complet d'indicateurs de rendement afin de mesurer l'efficacité à long terme de la police des Premières nations	1. D'ici au 1 ^{er} septembre 2003, consulter des intervenants sur les divers moyens de mesurer le rendement et d'évaluer l'efficacité.

BUT : Approfondir la méthode qu'applique le Ministère pour corriger les effets de ses activités sur l'environnement.	
Formation et sensibilisation – Encourager le personnel à prendre l'habitude de penser à l'environnement au bureau et à la maison	<ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonner et mener une campagne d'affichage portant sur le développement durable (DD) qui encourage les employés à modifier leurs habitudes au bureau et à la maison. 2. Mieux renseigner les employés sur le DD par des communications régulières sur la SDD et les questions liées au DD. 3. Revoir et mettre à jour annuellement le plan de formation sur l'environnement et le mettre en application.
Déchets solides – Réduire la quantité de déchets solides qui aboutissent à la décharge	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réacheminer 85 % de nos déchets (au poids) d'ici au 31 mars 2002 en prenant des mesures conformes au principe des 3R (réduire, réutiliser et recycler). 2. Procéder à une vérification annuelle de la gestion des déchets et en faire connaître les résultats.
Rendement énergétique de l'immeuble– Réduire la consommation d'énergie	<ol style="list-style-type: none"> 1. À compter de 2002-2003, voir à ce qu'au moins 50 % des nouvelles pièces d'équipement de bureau achetées chaque année portent l'étiquette des programmes Éco-Logo ou Energy Star ou aient la cote supérieure d'économie d'énergie sur l'échelle ÉnerGuide. 2. Accroître le pourcentage d'employés qui prennent régulièrement des mesures d'économie d'énergie au bureau.
Énergie reliée aux transports – Réduire la pollution par les véhicules	<ol style="list-style-type: none"> 1. D'ici au 31 mars 2003, remplacer un véhicule par un véhicule consommant un carburant de remplacement.
Approvisionnement – Réduire la consommation de ressources en achetant des produits à privilégier pour l'environnement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Voir, d'ici au 31 mars 2003, à ce qu'au moins 75 % du matériel de bureau acheté soit constitué de produits écologiques.
BUT : Continuer de tenir à jour le système ministériel de gestion du développement durable.	
Système de gestion du développement durable	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rendre compte tous les ans des progrès réalisés relativement à la SDD, dans le <i>Rapport sur le rendement</i> du Ministère. 2. Faire tous les ans un examen de la gestion concernant le rendement de la SDD du Ministère et le système de gestion du développement durable, en vue de la mise à jour du plan d'action de la SDD. 3. Faire une vérification du système de gestion du développement durable suivant le cycle triennal de mise à jour de la SDD. 4. Réexaminer et modifier les procédures du système de gestion du développement durable selon un cycle triennal.

Initiatives horizontales ou collectives

Le Ministère entend collaborer encore plus étroitement avec ses partenaires – les organismes du Portefeuille, les autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires, d'autres organisations nationales, dont des organisations bénévoles, et des organismes internationaux – afin de faire avancer le programme de sécurité publique du gouvernement. Voici certaines initiatives qu'il mène à cet effet avec ses principaux partenaires :

Initiative collective	Liste des partenaires	Page de référence du RPP
Initiative de lutte contre le crime organisé	Solliciteur général, GRC, Service correctionnel du Canada, ministère de la Justice, Agence des douanes et du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Environnement Canada, SCRS et Mohawks d'Akwesasne	Pages 14-15
Stratégie de contrôle du tabac	Solliciteur général, Santé Canada, GRC, ministère de la Justice, Agence des douanes et du revenu du Canada et Mohawks d'Akwesasne	Pages 15, 21
Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime	Solliciteur général, ministère de la Justice et GRC	Pages 15-16
Initiative anticontrebande	Solliciteur général, GRC, Agence des douanes et du revenu du Canada et ministère de la Justice	Page 15
Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité	Solliciteur général, GRC, ministère de la Justice, Agence des douanes et du revenu du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	Page 15
Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones	Solliciteur général, Service correctionnel du Canada, ministère de la Justice, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et Fondation autochtone de guérison	Page 18

Initiative collective	Liste des partenaires	Page de référence du RPP
Accès légal	Solliciteur général, GRC, SCRS, Défense nationale, Industrie Canada et ministère de la Justice	Page 13
Capacité du Canada de combattre le terrorisme	Solliciteur général, Défense nationale, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile, Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Transports Canada, Agence des douanes et du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, ministère de la Justice, Affaires étrangères et Commerce international, Environnement Canada, Service canadien du renseignement de sécurité, GRC et provinces/territoires/intervenants de première ligne	Pages 12-13
Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador	Solliciteur général, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Santé Canada et GRC	Page 21
Intégration de l'information de la justice(IIJ)	Solliciteur général, Agence des douanes et du revenu du Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Citoyenneté et Immigration Canada, Service correctionnel du Canada, ministère de la Justice, Commission nationale des libérations conditionnelles, Secrétariat du Conseil du Trésor et GRC	Pages 23-24

Section VI : Renseignements complémentaires

Lois appliquées par le ministère du Solliciteur général

Le solliciteur général assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité</i>	L.R., c. C-23, dans sa version modifiée
<i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i>	L.C., 1992, c. 20, dans sa version modifiée
<i>Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance (renseignements de sécurité)</i>	L.C., 2001, c. 41
<i>Loi sur le casier judiciaire</i>	L.R., c. C-47, dans sa version modifiée
<i>Loi sur le ministère du Solliciteur général</i>	L.R., c. S-13, dans sa version modifiée
<i>Loi sur l'identification par les empreintes génétiques</i>	L.C., 1998, c. 37, dans sa version modifiée
<i>Loi sur les prisons et les maisons de correction</i>	L.R., c. P-20, dans sa version modifiée
<i>Loi sur la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., c. R-10, dans sa version modifiée
<i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., 1970, c. R-10, dans sa version modifiée
<i>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., c. R-11, dans sa version modifiée
<i>Loi sur le transfèrement des délinquants</i>	L.R., c. T-15, dans sa version modifiée
<i>Loi sur le programme de protection des témoins</i>	L.C., 1996, c. 15

Le solliciteur général partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur la médaille canadienne du maintien de la paix</i> (par. 7(2))	L.C., 1997, c. 31
<i>Loi sur la citoyenneté</i> (art. 19.3)	L.R., c. C-29, dans sa version modifiée
<i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> (par. 55(2), art. 57)	L.C., 1996, c. 19
<i>Code criminel</i> (art. 83.05, 83.07, 83.09, 185, 186, 188, 191, 195, 196, 461, 487.01, 667, 672.68, 672.69, 672.7, 745.6-745.64, 748, 748.1, 749, 760)	L.R., c. C-46, dans sa version modifiée
<i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> (par. 41(6))	L.C., 1995, c. 44
<i>Loi sur l'accise</i> (art. 66)	L.R., c. E-14, dans sa version modifiée
<i>Loi sur l'extradition</i> (art. 66, 77, 78, 79)	L.C., 1999, c. 18
<i>Loi sur les armes à feu</i> (art. 82, 93)	L.C., 1995, c. 39
<i>Loi sur l'immigration</i> (art. 77, 78, 82)	L.C., 2001, c. 27
<i>Loi sur la défense nationale</i> (par. 276.3(2) et (3))	L.R., c. N-5, dans sa version modifiée
<i>Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public</i> (art. 4, 10, 14, 25, 36, 37, 39, 44, 45, 47, 48)	L.C., 1999, c. 34
<i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité</i> (art. 60.1)	L.C. 2000, c. 17, dans sa version modifiée
<i>Loi sur les infractions en matière de sécurité</i> (art. 6)	L.R., c. S-7
<i>Loi sur la statistique</i> (art. 29)	L.R., c. S-19, dans sa version modifiée

Personnes à qui s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements

Nom	Titre	Téléphone	Télécopieur
Nicole Jauvin	Sous-solliciteur général	(613) 991-2895	(613) 990-8312
Paul Kennedy	Sous-solliciteur général adjoint principal, Sécurité nationale	(613) 991-2820	(613) 990-8301
Kristine Burr	Sous-solliciteur général adjoint, Politiques stratégiques et programmes	(613) 993-4325	(613) 991-4769
Patricia Hassard	Sous-solliciteur général adjoint par intérim, Police et application de la loi	(613) 990-2703	(613) 993-5252
Eva Plunkett	Sous-solliciteur général adjoint par intérim, Gestion ministérielle	(613) 990-2615	(613) 990-8297
Christine Miles	Directrice générale par intérim, Police et application de la loi	(613) 990-6693	(613) 993-5252
Michel D'Avignon	Directeur général, Sécurité nationale	(613) 993-4136	(613) 991-4669
Richard Zubrycki	Directeur général, Affaires correctionnelles	(613) 991-2821	(613) 990-8295
Peter Fisher	Directeur général, Police des Autochtones	(613) 990-2666	(613) 991-0961
Mary Campbell	Directrice générale, Opérations stratégiques	(613) 991-2952	(613) 990-7023
Maurice Archdeacon	Inspecteur général du SCRS	(613) 990-3270	(613) 990-8303
Blaine Harvey	Directeur général, Communications	(613) 991-2743	(613) 993-7062
Greg Wright	Directeur exécutif, Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice	(613) 991-4276	(613) 991-3306
Janis Gardiner	Directrice, Coordination et liaison	(613) 991-2942	(613) 991-4534
Richard Fiutowski	Services juridiques	(613) 991-2886	(613) 990-8307
Adresse du Ministère :			
340, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario) K1A 0P8			
Page d'accueil du Ministère : http://www.sgc.gc.ca			
Bibliothèque et centre de référence : (613) 991-2787			

INDEX

A

accès légal, 12, 15, 42
accords tripartites en matière de police, 9, 24
amélioration de l'exercice des pouvoirs et de la
responsabilisation, 12, 23
approche correctionnelle judiciaire, 12, 20, 21,
22
approches novatrices pour la police des
Premières nations, 12, 24
architecture, normes et outils communs, 26

B

Bureau de l'enquêteur correctionnel, 4, 6

C

Comité externe d'examen de la GRC, 4, 5
Commission des plaintes du public contre la
GRC, 4, 5
Commission nationale des libérations
conditionnelles, 1, 4, 5, 10, 42
crime organisé, 1, 17, 24, 41

D

développement durable, 38, 39

G

Gendarmerie royale du Canada, 4, 10, 43
gestion des ressources humaines, 13, 29
Gouvernement en direct, 13, 27, 29

I

Initiative anticontrebande, 18, 41
Initiative entre le gouvernement du Canada et le
secteur bénévole et communautaire, 28
Initiative intégrée de contrôle des produits de la
criminalité, 18, 41
initiatives communautaires autochtones, 21
initiatives horizontales ou collectives, 41
Intégration de l'information de la justice, 42
intégration de l'information de la justice, 26

J

justice réparatrice, 12, 20, 21

L

Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, 43
Loi sur le système correctionnel et la mise en
liberté sous condition, 43
lutte contre le terrorisme, 14, 42

M

modernisation de la fonction de contrôleur, 12,
30

O

ordre public, 12, 17

P

Plan national de lutte contre le terrorisme, 15
Politique sur la police des Premières nations et
Programme des services de police des
Premières nations, 23
prévention du crime, 18, 21, 41
programme de sécurité publique, 1, 2, 4, 9, 12,
41

R

Réseau canadien d'information pour la sécurité
publique, 26
responsabilité de donner au ministre une garantie
impartiale au sujet des activités
opérationnelles du SCRS, 12, 15
résultats stratégiques, 10, 12, 13
révision de la législation et élaboration de
politiques, 12, 21

S

sensibilisation du public, 13, 29
Service canadien du renseignement de sécurité,
1, 4, 5, 10, 42, 43
Service correctionnel du Canada, 1, 4, 5, 6, 10,
41, 42
Stratégie de contrôle du tabac, 24, 41
Stratégie globale de guérison des Innus du
Labrador, 42